

## **Enquête publique du Parc du volcan du 26 juin au 25 juillet 2023**

### **OBSERVATIONS ANONYMISÉES DU PUBLIC RELEVÉES SUR LA BOÎTE MAIL DÉDIÉE**

#### **OBS 1 :**

Bonjour monsieur le Commissaire Enquêteur,

Après lecture des documents annexés à l'enquête d'utilité publique du projet cité en objet, je rejoins tout à fait l'avis de l'ARS de la Réunion du 22/02/2023 qui reste réservé à ce projet en l'état actuel, je vais même plus loin, je suis CONTRE ce projet.

En effet, les études de conception et le contenu des études d'impact sont largement insuffisants au regard de l'ampleur d'un tel projet en termes de surface, d'imperméabilisation des sols, de bassin de vie faune / flore détruit, de modification de la qualité de vie des habitants aux alentours... Les études de conception réalisées par la maîtrise d'œuvre pour le compte du maître d'ouvrage ne sont pas complètes.

Les incidences de ce projet ont été réduites entre la version de 2019 et de 2022, néanmoins il restera toujours des incidences inévitablement négatives qui ne pourront pas être compensées et réparées à longs termes.

C'est un projet écocide, qui va à rebours de l'évolution de la pensée et des combats écologiques menés par nos jeunes générations et à venir.

C'est un projet mené par un Maire qui ne verra surement pas de son vivant les effets néfastes de son projet démesuré et inutile à l'échelle de la vie (il n'y a pas que l'Homme qu'il faut préserver).

Cordialement,

#### **OBS 2 :**

Questions sur la procédure

1- Compte tenu des contraintes de la procédure , quelle est d'après vous la date envisagée de débuts des travaux ?

- Enquête publique : **26 juin au 25 juillet 2023**

**-transmission à la mairie 8 jours**

**-réponse de la mairie :15 jours**

- Avis et conclusions du commissaire-enquêteur (30 jours) : **fin aout 2023**

- Décision préfectorale : septembre octobre 2023 **??????**

- Date envisagée de début de travaux : **??????**

- Date de fin des premiers travaux : fin 2023 obligatoire pour avoir les fonds feder 2,8 millions

**2-Il est prévu que la CDPENAF donne son avis : à quel moment ?**

3- Dans l'article du quotidien : L'arrêté d'autorisation au titre du Code de l'environnement relève d'une décision préfectorale après passage éventuel auprès du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

**Quel est cet organisme et à quel moment le dossier peut être examiné ?**

4- les participations anonymes à l'enquête sont-elles prises en compte ?

#### **OBS 3 :**

bonjour

je vous joins en pièce jointe une question sur votre travail en amont de l'enquête

en effet avant la concertation préalable, le garant avait pris l'avis de personnalités et organisme

merci par avance

cordialement

**PJ :**

Cet extrait du bilan de la concertation préalable parc du volcan de 2021 page 8 concerne le travail des garants en amont de la concertation .

**[Avez-vous fait la même démarche ?](#)**

### 3. LE TRAVAIL PREPARATOIRE DES GARANTS

#### 3.1 Les résultats de l'étude de contexte

Dès notre nomination, nous avons effectué une étude de contexte. Malgré le planning serré de la préparation et de la mise en œuvre de la concertation, nous avons pu mener des entretiens auprès d'une douzaine d'acteurs et de parties prenantes au projet. Ces rencontres ont permis d'identifier les sujets et thématiques des débats en vue de formuler des recommandations au maître d'ouvrage en termes de modalités (thèmes, dispositifs, etc.) et d'identifier les acteurs institutionnels dont la présence pouvait apporter de l'expertise à la concertation.

Nous avons rencontré 12 acteurs (15 personnes) :

- Des élus : Députée de la 5<sup>ème</sup> circonscription, Maire du Tampon ;
  - Des institutionnels : Sous-préfet de Saint-Pierre, DEAL, ONF, Parc National, Région Réunion, Secrétariat Général des Hauts (SGH), Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT) ;
  - Des associations : Société d'Etudes Ornithologiques de la Réunion (SEOR), Société Réunionnaise pour l'Etude et la Protection de l'Environnement – Réunion Nature Environnement (SREPEN-RNE).
- Ces acteurs étaient informés de l'existence d'un projet de parc de loisirs à la Plaine des Cafres sans toutefois connaître précisément ses caractéristiques. Le projet a suivi plusieurs évolutions depuis que l'idée d'aménager un parc de loisirs sur le thème du volcan a été lancée il y a plus de vingt ans. D'une manière générale, ils partagent l'idée d'un besoin de requalification de la région de la Plaine des Cafres et de rééquilibrage entre la côte et les Hauts.

Les acteurs ont dit être en attente de précisions sur le contenu du projet, celui-ci étant soumis à évaluation environnementale. Ils se sont montrés intéressés au principe de la concertation, certains étant disposés à participer aux ateliers envisagés dans ce cadre.

Bien que ne faisant pas partie de cette concertation, nous avons estimé que le projet de réalisation de 10 tyroliennes, prévues pour être installées au sein du projet de parc, n'allait pas manquer d'être évoqué par le public. Le bilan de la concertation qui s'est tenue en 2019 sur ce projet relève en effet des inquiétudes du public sur ses impacts environnementaux ainsi que sur la situation particulière des habitants de la cité " Les Topazes ", directement impactés par le projet.

**Pour justifier le calendrier contraint de la procédure de concertation, le maître d'ouvrage précise avoir sollicité une aide des fonds du FEDER sur le Programme Opérationnel PO 2014-2020 pour la réalisation d'une première tranche du projet de parc. L'attribution des fonds est conditionnée par l'achèvement des travaux correspondants au 31 décembre 2023.**

**bonjour**

je vous joins en pièce jointe une fiche sur les problèmes rencontrés concernant les problèmes liés à l'information de la part de la mairie sur l'enquête sur le parc mais aussi sur les différents dossiers depuis 2019

merci pour votre accueil ce matin

cordialement

**PJ :**

**Problèmes d'information de la part de la mairie :**

Concernant l'enquête publique du parc du volcan actuelle , aucune information n'est donnée sur le site internet de la mairie( il y a bien un onglet parc du volcan ou l'on ne trouve que le dossier de concertation de la concertation préalable). Le dossier des tyroliennes est lui aussi incomplet (à condition de le trouver sur le site)

Sachant que les documents ne sont pas faciles à trouver et à télécharger sur le site de la préfecture , les seules informations sont un 21/29,7 sur les tableaux d'affichage et l'arrêté de la préfecture sur le terrain !!!!!

CE MANQUE D'INFORMATION EST PREJUDICIALE POUR LA PARTICIPATION A CETTE ENQUETE CAR SEULES LES PERSONNES DE BOURG MURAT CONCERNEES EN PREMIER LIEU VONT PARTICIPER AINSI QUE LES PETITES MAINS DE LAMAIRIE SOMMEES DE DONNER UN AVIS FAVORABLE A CAUSE DES EMPLOIS QU'ON LEUR FAIT MIROITER  
Pouvez vous demander au mandataire de faire de la vraie information de tous les publics sur le site de la mairie , sur les réseaux sociaux de la mairie et sur la presse écrite svp

Ps : dans le sujet diffusé par antenne réunion ce lundi 26 juin , la mairie refuse de donner son avis sur le projet (dixit le journaliste)

Les exemples ci dessous démontrent le manque d'information sur le parc du volcan et des tyroliennes depuis 2019

**Pratiquement aucune des préconisations des rédacteurs des comptes rendu n'a été suivie par la mairie**

**Projet Parc du volcan**

**Extrait cr garants concertation préalable 23 08 2021 page 19 / 20**

Si le maître d'ouvrage décide de poursuivre son projet, nous lui faisons ci-après un certain nombre de recommandations et suggestions. Elles ne sont pas classées par priorité, ni ordre d'importance.

**6.1 Assurer le suivi de ses engagements et compléter les réponses aux questions soulevées pendant la concertation :**

Le public et les acteurs du projet ont soulevé un certain nombre de questions. Sur une partie d'entre elles, le maître d'ouvrage a commencé à apporter des réponses. Nous lui recommandons de les suivre et de les détailler, et en particulier ;

- d'étudier l'aspect humain et l'intégration du patrimoine culturel immatériel dans le projet ;
- de répondre aux interventions souhaitées par le public sur le site du projet : lutte contre les espèces invasives, interventions sur l'errance animale, ramassage des déchets, gestion des nuisances occasionnées par les sports motorisés ;
- d'envisager des synergies avec la Maison du Volcan, qui constitue un atout complémentaire dans l'offre touristique de la Plaine des Cafres (en 2019 elle a accueilli 109 135 visiteurs) ;
- d'étudier la pertinence et la faisabilité des propositions suivantes, suggérées par le public :
- L'organisation d'une activité équestre (apprentissage, balades, randonnées), dans, et à la périphérie du projet ;
- La création d'évènements du type "De ferme en ferme", évoquée lors de l'atelier tourisme.

**6.2 Garantir le droit à l'information et à la participation du public, après la fin de la concertation :**

Le public a exprimé le souhait de voir le dialogue avec le maître d'ouvrage se poursuivre après la concertation. Dans ce but nous recommandons :

- de conserver l'accès au site internet et poursuivre le travail de réponse aux questions posées pendant la concertation ;

- de publier toutes les études et plans y afférents, au fur et à mesure de leur disponibilité ;
  - d'informer de chaque nouvel événement ;
  - d'organiser des rencontres en présentiel avec les différents acteurs (professionnels du tourisme, riverains, éleveurs, associations) afin de poursuivre le dialogue bien entamé pendant la concertation.
- Nous suggérons également de mettre en place un dispositif de suivi, qui pourrait associer les services de l'État.

**Bien que ne faisant partie de cette concertation, le public a interpellé de nombreuses fois le maître d'ouvrage sur le projet de tyroliennes, aussi nous lui recommandons également de donner suite au bilan de la concertation de 2019 sur ce projet en répondant à l'ensemble des questions posées par le public pendant celle-ci et de publier les réponses sur le site**

### Projet tyroliennes

Aucune information de l'avancement du projet depuis le bilan en 2019 contrairement aux préconisations écrites dans le bilan de la concertation préalable de 2019:

Extrait : « Poursuivre l'information de la population. Entre la phase de concertation préalable et celle de l'enquête publique, dans un contexte de transparence, il est proposé à la municipalité de poursuivre l'information du public par le biais de réunions publiques, de communiqués de presse, de la mise à jour régulière du site internet de la ville du Tampon concernant ce projet. En effet, il serait utile d'expliquer à la population les prochaines étapes à franchir en distinguant les procédures environnementales (étude d'impact, enquête publique, autorisation préfectorale ou non), de celles relatives au code de l'urbanisme, ayant pour objet principal de sécuriser juridiquement le projet. »

### OBS 5:

### Bonjour

veuillez trouver en pièce jointe un argumentaire concernant la fréquentation du futur parc et les emplois prévus

cordialement

à bientôt

### PJ :

2 sujets de réflexion sur les deux arguments présentés pour la faisabilité de ce parc qui me font dire non à ce parc !!!!!

### 1-création d'emplois

Le dossier prévoit 150 emplois pérennes !!!

En 2021 , monsieur le maire du tampon en séance du conseil municipal parle de 400 emplois

Il est reçu à rfo la 1ere en janvier 2021 et promet 300 emplois (4 mois de travail et 12 mois d'assedic) La vidéo est significative !!!!!!!!

<https://www.facebook.com/jacques.aulet/videos/290880043080905?idorvanity=878173033119197>

**En 2023 pourquoi ne pas avoir présenté dans le dossier une étude sérieuse avec le nombre et la qualification et la répartition de ces emplois ?**

**SIMPLEMENT PARCE QUE CELA N'EXISTE PAS**

**2- la fréquentation prévue du futur parc !!! Quels sont les bons chiffres des spécialistes ????**

**Les chiffres des dossiers démontrent qu'aucune étude sérieuse n'a été faite !!!!**

**- Publié le 24 juillet 2006 par [parcattractions.fr](http://parcattractions.fr)**

Le Parc du Volcan devrait ouvrir ses portes fin 2009, après trois années de travaux, et ce 180 jours par an tenant compte des périodes des vacances réunionnaises et métropolitaines et des conditions climatique

Quelques 200 000 visiteurs à l'année, dont 80% de Réunionnais.

Le nombre de visiteurs estimé est du parc est de 4 500 personnes par jour.  
 $200000 / 4500 = 49$  jours !!!!!!!!

**Version nr 2 du projet en 2019 (cf avis ars page 4 )**

30000 visiteurs par semaine et 1 million par an

**-Dossier déclaration intention parc janvier 2021**

Le nombre de visiteur estimé est du parc est de 4 500 personnes par jour

**-Dossier de concertation parc juin 2021**

Plus de 30 000 véhicules légers circulent chaque fin de semaine dans les Haut  
Page 13 Le Parc du Volcan a vocation à devenir le haut-lieu de loisirs et de détente du sud  
de l'île, à l'horizon 2025. Il pourra accueillir 30 000 à 40 000 visiteurs par an.  
 $40000 \text{ an} / 200 \text{ jours} = 200$  par jour

**-Dossier bilan parc 2021**

le parc sera ouvert le jour 8 mois dans l'année,

**-Bilan tyroliennes juin 2019**

En outre, « ce sont près de 311 000 véhicules qui transitent chaque année par Bourg Murat,  
représentant un potentiel important de fréquentation ». Aussi, « la collectivité a décidé de  
concrétiser cet ensemble de tyroliennes sur la base des études préliminaires de plusieurs  
spécialistes qui ont démontré la faisabilité et l'opportunité de l'opération ».

$311000 \times 3 = 933000$  personnes par an

**-Extrait MRAE tyroliennes décembre 2022**

- Le projet global pourra recevoir 4500 personnes tous les jours de 9h00 à 18h00 à partir de  
2025.

La rentabilité commerciale du système des tyroliennes a été évaluée à 300 passages par  
jour !!!!!!!!

**Dossier enquête publique 2023**

**940 visiteurs par jour**

**350000 par an**

**OBS 6 :**

**bonjour**

je vous joins une question sur la butte de 100000m3 aie atterrissage tyroliennes

cordialement

**PJ :**

Problèmes liés à la zone atterrissage grandes tyroliennes

Extrait document MRAE PAGE 19

Il est fait état de la butte de 100000 m3 et 20 m de haut ( page 517)alors que dans la réponse du maire à la  
mrae sur le dossier tyroliennes, cette butte aurait été supprimée.

**OU EST LA VERITE ?**

A mon avis cette butte avait pour vocation de surélever l'aire d'arrivée de tyroliennes pour leur permettre  
de passer au dessus de la végétation.

Si elle est supprimée ou vont arriver les tyroliennes de 800 m ?

**OBS 7 :**

**Bonjour**

je vous joins une fiche sur les propositions des garants de la concertation préalable non suivis d'effets

cordialement

**PJ :**

Je suis contre ce projet car presque rien n'a changé depuis la concertation préalable et le rapport des garants.

Contrairement à ce qui a été écrit, le projet actuel n'est pas très différent de la version 2 de 2021 et seul le ballon captif a été abandonné.

CETTE CONCERTATION A ETE TRES BIEN MENEES ET LES GARANTS ONT FAIT UN TRAVAIL DE RESTITUTION REMARQUABLE

**TOUT CE TRAVAIL POUR RIEN CAR AUCUNE DES OBSERVATIONS DES REDACTEURS N'A ETE SUIVIE D'EFFETS VISIBLES SUR LES DOSSIERS DE L'ENQUETE PUBLIQUE DE LA PART DE LA MAIRIE**

**JE REPREND DONC TOUTES CES OBSERVATIONS A MON COMPTE POUR ÊTRE INTEGREES DANS L'ENQUÊTE**

EXTRAITS DU RAPPORT DES GARANTS Page 14 15 16

**5. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS, PROPOSITIONS ET ARGUMENTS EXPRIMÉS**

**Avant propos**

L'opportunité du projet a donné lieu à l'expression de nombreux avis. Cette thématique a concentré de nombreuses divergences entre les publics défavorables au projet et ceux en faveur de ce dernier.

**Les avis opposés au projet évoquent principalement son caractère artificiel dénaturant le site, ses impacts paysagers et environnementaux.**

**Sur les aménagements les avis et propositions sont nombreux : du statut quo à la création d'un parc sur un modèle « réunionnais » qui reste à définir, en passant par l'abandon de certaines installations jugées inappropriées comme les serres ou le ballon captif et par extension les tyroliennes qui avaient déjà fait l'objet d'une concertation.**

**Au-delà de ces visions contrastées, les débats lors des ateliers thématiques ainsi que plusieurs avis et contributions ont révélé une convergence d'idées sur l'importance à prendre en compte dans ce projet le rapport entre l'homme, son histoire, et ses espaces de vie. Comme l'a dit un participant : « il faut remettre l'humain au cœur du projet ».**

**Opportunité du projet**

Entre les publics qui affichent une volonté de conserver en l'état un site naturel étendu à l'ensemble de la Plaine des Cafres, dont l'attractivité et l'authenticité sont mises en avant :

« La Réunion n'arrête pas d'être dénaturée. Trop de béton. Elle doit rester telle quelle désormais et revenir sur ses valeurs que les ancêtres avaient, veiller au bien-être de ses habitants » ; « Le Volcan est un site naturel exceptionnel qu'il ne faut en aucun cas dénaturer. En faire un lieu de tourisme de masse avec tout ce que cela entraîne comme nuisances et dégradations sur l'environnement, n'est pas une bonne idée » ;

« La plaine des cafres n'a pas besoin de parc, le paysage est déjà suffisamment attractif » ;

« Laisser la nature en l'état est pour moi le plus important, La beauté du site justifie qu'on le laisse tranquille » ;

« Nos espaces naturels sont comptés à la Réunion. Ne les gaspillons pas dans des projets d'un autre temps. De plus, la Plaine des Cafres, que je fréquente depuis mon enfance, est l'un des rares lieux facilement accessibles au calme quasi absolu. Ne le gâchons pas, et ne créons pas de nuisances pour la population locale » ;

« C'est le territoire des éleveurs, des agriculteurs et des habitants, je suis pour un projet mais pas pour le parc ».

**Atelier tourisme**

Les informations sur la situation du tourisme à la Réunion mais également à l'étranger révèlent que la mesure des repères de la fréquentation doivent être revues « La destination Réunion est en crise. Il faut retravailler sur les jauges et être prudents. Beaucoup de destinations comme l'Angleterre développent un tourisme rural ». Les activités de loisirs sont très sensibles aux effets de mode, aussi pour constituer une offre de qualité, **l'IRT propose que le projet de parc soit retravaillé en association avec les habitants et les professionnels du secteur de manière à prendre en compte les valeurs et spécificités de la Réunion et celles qui distinguent la Plaine des Cafres.**

**L'aspect culturel et historique de la Plaine des Cafres ressort également de plusieurs observations :**  
« Nous pouvons regretter aussi l'absence de dimension culturelle au projet aussi bien sur l'aspect environnement que sur l'aspect de la culture réunionnaise et particulièrement des Hauts et de la Plaine des Cafres », « Le projet doit d'abord concerner la population réunionnaise. Les professionnels doivent être impliqués dans le respect de l'environnement. Ce sont nos valeurs qu'il faut mettre en avant. Il faut que le local s'approprie ce projet. Il faut continuer à travailler sur un tourisme local authentique. N'oubliez pas le Réunionnais ».

Des propositions ont été émises visant à compléter et/ou améliorer le projet par la prise en compte de cet aspect en associant la population ainsi que les professionnels pour que le public puisse mieux s'approprier le projet : « Construire une histoire avec le Parc, la cité du Volcan et différents acteurs », avec la mise en place de journées portes ouvertes, des visites pédagogiques de fermes « apporter une touche "authentique" au projet en y valorisant l'esprit même de l'humain à la Plaine de Cafres, notamment les éleveurs et les animaux qui façonnent le paysage ».

**Parmi les propositions entendues, le projet ' de ferme en ferme ' constitue une piste soumise à la réflexion du maître d'ouvrage. Il s'agit d'évènements pendant lesquels les producteurs, 15 éleveurs ouvrent les portes de leur ferme au grand public le temps d'un week-end. L'occasion, pour celui-ci, de découvrir les métiers, savoir-faire et pratiques agricoles et d'élevage au travers de visites guidées, de dégustations et d'animation**

#### **OBS 8 :**

bonjour

un pièce jointe une fiche sur la désolidarisation des 2 projets

cordialement

**PJ :**

#### **NON A CE PROJET DE PARC CAR LES PROBLEMES LIES A LA DESOLIDARISATION DES DEUX PROJETS SONT TROP IMPORTANTS PARC DU VOLCAN ET TYROLIENNES**

**Le fait de dissocier les 2 dossiers est une manœuvre administrative permettant dans l'esprit du porteur des 2 projets de faire passer les dossiers plus facilement :**

- Le dossier tyroliennes était prioritaire et facile a faire adopter dans l'esprit du maire en 2019 car c'est un dossier porté par la mairie avec des fonds mairie sur un terrain mairie, ce dossier a été retoqué par la cdpenaf ( le porteur du projet est ennuyé car il pensait permettre ainsi faire adopter le projet parc)**
- le projet parc devient prioritaire en 2023 car il devrait permettre de faire passer le dossier tyroliennes !!!!(seule source de financement du parc)**

**Cela est écrit sur le dossier mémoire de réponse de la mairie à la MRAE :**

[Mémoire de réponse](#)

[1 – Etat d'avancement des tyroliennes](#)

[Le projet des tyroliennes est avancé au stade du mémoire en réponse à la MRAe. Afin de ne pas occulter ses effets sur le projet du Parc du Volcan qui demeure un projet prioritaire, la commune n'a pas engagé les procédures de](#)

concertation du public ni la reconduction du permis d'aménager qui porte l'autorisation de réalisation du projet des Tyroliennes.

Le projet des tyroliennes sera réévalué dans le cadre de la réalisation du Parc du Volcan voire repensé en tenant compte de ses effets sur le développement et le fonctionnement et ainsi que l'équilibre financier du Parc du Volcan.

**Le fait d'avoir dissocié ces deux projets comme l'ont autorisé les services de l'Etat dans son courrier (cf. annexe) cela présente l'avantage de comprendre, d'adapter les effets cumulés pour rendre le projet prioritaire plus réaliste.**

## **C'est tout le contraire : cela présente l'avantage de ne rien comprendre**

C'est pour cette raison que le projet des tyroliennes est en phase de refonte.

**Faux : en refonte car retoqué par la cdpenaf !!!!!**

### **Ces extraits des dossiers MRAE du dossier tyroliennes (2021) et parc (2023) montrent les problèmes liés à la désolidarisation des 2 dossiers**

#### **- Conseil municipal Affaire n° 21-20180623**

Considérant que la tyrolienne projetée est hors périmètre du parc du volcan et prend son origine sur le Piton Dugain, elle viendra en complément des attractions du parc du Volcan,

#### **-MRAE décembre 2021 dossier tyroliennes**

-La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale a, dans son rapport daté du 14 décembre 2021 a énuméré une longue liste de réserves et recommandations sur le projet de tyroliennes :

**-La difficulté d'analyse des effets cumulés réside dans le fait d'avoir dissocié deux projets dont l'un est englobé par l'autre géographiquement, et en considérant deux temporalités différentes de réalisation. Cela dénature la perception des impacts et leurs acceptabilités par marches successives, alors que l'état initial devrait être le même, compte tenu de la même sensibilité environnementale géographique.**

**- étudier l'impact du projet des tyroliennes et de celui du Parc du Volcan sur le paysage afin de proposer des mesures d'intégration paysagère cohérentes à l'échelle du projet global ;**

**- de proposer dès à présent, des mesures adaptées et en cohérence avec les impacts potentiels que le projet global (tyroliennes et Parc du Volcan) est susceptible d'occasionner sur l'environnement et la santé humaine, et en particulier sur les espaces de fonctionnalité des zones humides, sur la biodiversité, sur le paysage, sur la limitation des covisibilités et des nuisances vis-à-vis des riverains**

**- L'analyse des effets cumulés est quant à elle mal appréhendée, en particulier avec le projet du parc du volcan dont le périmètre opérationnel recoupe celui du projet de tyroliennes.**

**- L'Ae recommande au porteur de projet d'étudier l'impact du projet des tyroliennes et de celui du Parc du Volcan sur le paysage afin de proposer des mesures d'intégration paysagère cohérentes à l'échelle du projet global**

## **Conclusions**

### **.4. Effets cumulés<sup>12</sup>**

L'étude d'impact a identifié le projet du Parc du Volcan pour étudier par anticipation les effets cumulés avec le projet des tyroliennes, ce dernier devant, à termes, être intégré dans le projet global.

➤ **Compte tenu que le projet de tyroliennes est partie intégrante du projet plus vaste du Parc du Volcan, l'Ae demande au porteur de projet de compléter l'analyse des effets cumulés entre le projet de tyroliennes et le projet de Parc du Volcan de manière à proposer dès à présent, des mesures**



adaptées et en cohérence avec les impacts potentiels que le projet global est susceptible d'occasionner sur l'environnement et la santé humaine, et en particulier sur les espaces de fonctionnalité des zones humides, sur la biodiversité, sur le paysage, sur la limitation des covisibilités et des nuisances vis-à-vis des riverains.

### Extrait MRAE PARC DU VOLCAN 2023

#### Page 19 effets cumulés

**Le projet de tyroliennes est étudié dans le cadre des effets cumulés, mais sans intégrer l'avis et les recommandations de la MRAe du 14 décembre 2021.** L'examen porte sur l'évaluation du niveau d'impact (positif ou négatif) du parc du Volcan augmentée des incidences pressenties générées uniquement par la phase d'exploitation des tyroliennes les travaux de ces dernières étant considérés comme terminés en termes de temporalité Cette approche apparaît réductrice et fera défaut en cas de concomitance des chantiers Le rendu est présenté sous forme de tableau suivant les différents milieux concernés (physique, naturel et humain – cf. page 517 à 523).

**Le fait d'avoir dissocié deux projets dont l'un est imbriqué dans l'autre géographiquement avec des temporalités de réalisation différentes, induit forcément des difficultés notamment dans la perception des impacts et leur acceptabilité.** La cohérence des mesures C ERC D de ces projets qui interfèrent doit être assurée et démontrée clairement.

### Recommandations MRAE

➤ Au titre du cumul des incidences avec d'autres projets, l'Ae recommande de :

- faire le point sur l'état d'avancement du projet des tyroliennes en termes d'autorisation réglementaire et de calendrier de travaux (éventuelle évolution de la définition du projet, obtention ou non de l'avis conforme de la CDPENAF, respect du PPR et des espaces boisés classés...), et d'en tirer les conséquences dans l'analyse des interférences et de la compatibilité avec la création du parc du Volcan, tant en phases de chantier que d'exploitation. En l'occurrence, si la réalisation préalable des tyroliennes se confirme en termes de temporalité, il conviendra alors d'approfondir a minima toutes les incidences et les mesures liées au fonctionnement de ces installations pendant la phase de travaux du parc (parkings, locaux, cheminements, sécurisation, dispositions temporaires...);
- prendre en considération les recommandations émises par la MRAe dans son avis sur le projet de tyroliennes du 14 décembre 2021, ainsi que les engagements de la mairie du Tampon dans son mémoire en réponse ;

### OBS 9 :

bonjour

je vous joins une réflexion sur mon expérience et sur l'organisation à la mairie de la plaine

cordialement

### PJ :

Question sur la forme de l'enquête

Expérience vécue à la mairie du 23ème plaine des cafres

Mardi matin vers 11h30 , je suis passé voir le dossier de l'enquête du parc du volcan.

Il est situé sur une petite table juste à coté de l'entrée du bureau de Mme Christine RADEGONDE-DAMOFF, responsable de la cellule grands travaux donc du dossier parc du volcan .

J'étais entrain de poser une question à la dame de la mairie (avec qui nous avons accroché le plan du volcan) avec qui nous avons discuté lundi matin

La question portait sur la butte de 20 m de haut et de 100000m3 pour l'aire d'atterrissage des tyroliennes qui apparaissait dans le dossier parc et je lui demandais ou se trouvait la réponse de la mairie !!!

Mme Christine RADEGONDE-DAMOFF passant à coté et sans que lui demande quoi que se soit, s'est empressé de répondre en me soutenant comme elle l'avait fait à toutes les réunions de la concertation préalable sur le parc que les tyroliennes ne font pas partie du dossier , qu'il n'y a aucune raison d'en parler et que je ne connaissais rien aux procédures de la DEAL.....

Je lui ai répondu que je n'avais pas besoin de ses conseils éclairés et partisans sous influence !!!!!

**Questions :**

-pourquoi ce dossier se trouve dans le couloir près de la porte de la responsable des grands travaux de la mairie ?

- pourquoi cette dame est habilitée à conseiller ou influencer les personnes venant participer à l'enquête alors qu'elle est la grande responsable du dossier ?

*Il me semblerait normal que ce dossier soit dans une pièce ou les participants peuvent juger seuls le dossier sans être influencés par un personnel de mairie*

**OBS 10 :**

Pourquoi dénaturer ce lieu..utiliser cet argent pour améliorer le quotidien des Tamponnais, embellir des quartiers de la ville ...

**OBS 11 :**

Bonjour,

Par la présente je voudrai émettre quelques réserves sur la création du parc de loisirs en projet sur le 27e Km.

- Première réserve : L'implantation de la tyrolienne ne se trouve t-elle pas sur un espace situé au coeur du Parc National ?
- Deuxième réserve : Dans ce projet, l'artificialisation des sols est inévitable on se pose la question : où en est la préconisation du gouvernement qui "souhaite protéger les espaces naturels, en instaurant l'objectif de "zéro artificialisation nette" prévu par le Plan Biodiversité, et travailler avec les collectivités pour repenser l'aménagement urbain et réduire efficacement l'artificialisation des sols." ?
- Troisième réserve : Que fait-on de la quiétude des habitants qui ont leur maison sur le site ?
- Quatrième réserve : Est-ce que ce projet est viable économiquement ? A t-on bien cerné les recettes et les dépenses sachant que La Plaine des Cafres est éloignée des grands bassins de population et que la fréquentation du site risque de diminuer au fil des années. Dans le même ordre d'idée, est-ce que la fréquentation va t-elle suffire à payer le personnel ?
- Cinquième réserve : Le Parc est sensé créer des emplois, c'est un fait, mais le nombre d'emplois créés justifie t-il certains inconvénients que j'ai relaté plus haut et ceux relatés ci-dessous ? N'y a t-il pas d'autres projets moins consommateurs de terres, plus créateurs d'emplois ?
- Sixième réserve : Il ne faut pas oublier que nous sommes sur une ile où la population se trouvera inévitablement blasée des amusements proposés et que le site se trouvant dans les Hauts la fréquentation d'hiver risque de se réduire en peau de chagrin. Dan ce cas ,qui va payer le déficit (s'il y en a bien sûr) lorsque que la fréquentation sera en phase descendante dans le cas d'une structure publique ?
- Septième réserve : Le projet peut-être jugé dispendieux, l'argent public n'a t-il si peu de valeur aux yeux des décideurs ?
- Huitième réserve : Où est la biodiversité dans ce projet ? Qu'en est-il de la faune et de flore sans cesse repoussées ?

**OBS 12 :**

*Mr le Commissaire enquêteur,*

Je vous adresse une pièce jointe concernant mon avis sur le projet du Parc du Volcan.

Bien cordialement

**PJ :**

LE TAMPON 26 JUIN 2023

NON A CE PROJET ARRETONS DE DETRUIRE NOTRE PLANETE POUR DES PROJETS FOUS  
ECOCIDES BUDGETIVORES ARRETONS DE BETONISER NOTRE ILE

**Climat** : Bourg Murat est dans une région humide, avec pluies et brouillard. Dès 14h les pique niqueurs plient bagages et redescendent vers les bas, le chemin du champ de foire se vide à vive allure. Les touristes traversent ce chemin pour aller au volcan, pas pour visiter une serre (laissons les plantes d'en bas en bas), car une serre nécessitera le chauffage qui va polluer l'atmosphère) ou aller sur 10 tyroliennes en hurlant. Bourg Murat est le village le moins pollué de FRANCE. La qualité de l'air sera détruite de ce fait avec ce projet.

On fait miroiter aux citoyens des **emplois**, 150 emplois PEC, j'ai entendu sur les ondes, de la bouche du maire, qu'on proposerait 8 mois de travail et un an au chômage, ce ne seront pas des emplois pérennes. Comment des jeunes peuvent-ils se projeter dans l'avenir pour fonder un foyer avec des emplois précaires administrés sous le bon vouloir de son maire ?

Nous avons reçu des publicités d'Agence Immobilière avec des rumeurs « vite il faut vendre pour éviter l'expulsion ».

Un **stress** énorme a commencé à m'envahir. Née en 1950, retraitée, divorcée avec deux enfants, après avoir travaillée toute une vie pour avoir un toit à la retraite et devoir partir d'ici à mon âge ? **non alors !** D'ailleurs, un voisin trop stressé avec ce projet est dcd le 22/10/2021 (crise cardiaque), à la suite des réunions de concertation préalable avec la mairie, car les 10 tyroliennes devaient passer trop près de sa maison.

Prévisions de 980 **visiteurs** par jour x30 x365 jours, c'est strictement impossible vu le climat que nous avons dans ce village.

**Parkings pour VL et BUS, embouteillages** : lorsque la route du littoral est fermée, tous et toutes passons par les plaines pour retrouver le nord, voyez-vous l'embouteillage monstre qui se fera sur la route des plaines. Moi je visualise le SAMU ou une femme allant accouchée coincée-ée dans les virages des plaines lorsqu'on ne pourra plus ni avancer ni reculer. Sans oublier la pollution de toutes ces voitures. Un trafic routier insupportable ;

**La destruction** des arbres est catastrophique, les replanter certes, ils remettront 20, 30 ans pour que l'on puisse à nouveau s'abriter sous leurs branches. Et les oiseaux divers, les papanges, les papillons tous endémiques.

**Les tyroliennes** (10) vous vous rendez compte du nombre de décibels que les habitants des Topazes et Cité Dugain auront à **subir 365J**, le bruit, les hurlements des gens. Le miel vert est situé au 23<sup>ème</sup>, certes, mais nous entendons pratiquement tout au 27<sup>ème</sup>. **La CDPNAF** a donné une **réponse négative** mais le projet est toujours lié au parc dans le rapport de l'ARS (P 6/23) du 22/02/2023 version 3 L'ARS qui a émis d'abord un **avis défavorable, semble plus mesurée avec des réserves mais pas un avis favorable**. Vous avez tous les documents en votre possession. Un mur de 20 m de haut :NON NON. Sur le chemin de ronde d'une prison, le mur a une hauteur de 6 M. Les gens à la mairie qui approuvent ça, font preuve d'un profond mépris vis-à-vis de la population, des contribuables.

Notre **bien immobilier** sera dévalorisé, qu'allons-nous transmettre à notre génération future d'autant plus qu'il y a de moins en moins de terrain à la Réunion. Il faut savoir que plusieurs maisons ont été achetées aux Topazes par la Mairie, vides, sans entretien, squattées, avec des rats, qu'allons-nous devenir ?? Nous n'avons même pas d'éclairage public aux Topazes et ce depuis plus de 30 ans.

La commune du Tampon a-t-elle l'intention de tuer tous les retraités qui vivent leurs dernières années paisiblement dans cette belle montagne que nous avons choisie.

**Parlons du Budget**, tout est flou, aucune prévision budgétaire, incertain, ce projet plongera la commune dans un **déficit budgétaire à vie**. Coût de fonctionnement, entretien, salaires, rien, aucune prévision. Prévoir une régie communale ?? alors que tous les citoyens galèrent pour sortir la tête de l'eau et nous retraités, c'est fini, nous ne pouvons plus compter sur une augmentation.

Nos taxes foncières vont exploser, malgré les paroles en l'air entendues lors de la concertation préalable, sans nous dire comment ils vont faire pour financer ce projet déraisonnable.

Construisons des Gîte d'Etape, des Maisons de retraite.....

Mesdames, Messieurs,

Moi je compte sur Mr le Préfet , Mr le Commissaire enquêteur, à toutes les instances de notre si belle île pour nous permettre de vivre en paix pendant notre retraite et de dire NON A CE PROJET

SAUVONS BOURG MURAT ET NOTRE BELLE MONTAGNE (ELLE EST SI BELLE COMME DIT JEAN FERRAT)

LE TAMPON LE 26/06/2023

**OBS 13 :**

Bonjour

ce projet de parc du volcan peut être très bien mais au point de vue environnemental c'est un peu tirer par les cheveux !

Si vous faites ce parc il manque des infrastructure innovante qui mettra la reunion en l'air !a part certain concert si la demande est faite il y a une chose innovante qui vraiment attirera plus de touriste et de locaux !une logistique manquera par le fait d'attirer les gens !beaucoup se plaignent qu'ils n'aiment pas ces années de pouvoir !ne pensez vous pas qu'il est temps de faire quelque chose pour la conservation !je ne dirait pas ce qu'il faut conserver !a vous de réfléchir !j'ai la dans mon tiroir un projet très ambitieux il n'attend que de voir le jour !un projet qui permette a la reunion d'être vu jusqu'à sur le plan européen ! mais personne ne veut m'écouter ou m'aider !parce que je suis enfant de la creuse je ne veux que me réapproprier mon ile. une façon pour moi de ne pas renier mon histoire !si vous souhaitez me contacter je me ferais une joie de vous entendre et vous de m'écouter. Pour une fois travaillons ensemble mains dans la main si nous avons un projet presque commun à la seule différence c'est une zoroéole qui le porte !

Bien à vous

A bientôt peut être !

0693 XX XX XX

Zoroéolement votre

**OBS 14 :**

Heureusement que le code de l'environnement existe.

Comment le maire du Tampon peut-il rêver d'un tel saccage d'une partie de la commune que les électeurs lui ont confiée pour qu'il la protège?

Pourqu'oill souhaite s'attaquer à « un territoire à préserver » dit l'UNESCO de diverses manières nuisibles .

-par l'artificialisation du sol par des parkings polluants, et des constructions de commerces sources de déchets et de fastfoods pour Junkfood ?

-par dispersion des ordures partout et l'augmentation de la prolifération des rats et donc la destruction des oiseaux ?

-par la destruction de la faune et de la flore quand 300 000 visiteurs débordent des chemins et des pistes pour saccager les prés et les bois ?

-par l'aliénation de 15 ha de terres encore propres alors que notre petite ile est déjà insuffisante pour nourrir sa population ?

Pour quels bénéfices ?

OK pour des sites à pique-nique, avec leur cortège d'ordures à ramasser, de toilettes à entretenir ce qui est déjà si mal fait sur le Tampon,

mais quel besoin de ballon captif, de tyroliennes bruyantes et dangereuses à défigurer le Piton Dugain, d'hippodrome et de gradins,

et surtout quelle folie mirobolante que ces serres chauffées en altitude alors que de magnifiques jardins s'offrent déjà dans les terres du bas.

Pour quels bénéfices ?

Sinon la multiplication des pots de vin reçus pour l'attribution des travaux après des simulacres d'appels, la corruption galopante pour construire à bas prix après avoir arrosé les «amis», les travailleurs exploités par les sous traitants, et toutes les combines habituelles.

Car je n'imagine pas que ce soit l'intérêt d'une population qui survit dans la quasi misère qui motive ces grandes manœuvres.

Car enfin avec ces millions qui vont faire des petits avec l'inflation pourraient améliorer l'habitat, les écoles, l'accueil hospitalier.

La population en a besoin dans les services communaux soit disant exsangues.

Des dépenses indispensables pour agrémenter la vie de tous les jours et pas les fastes destructeurs à la mode jupiterienne...

**C'EST DE CELA DONT NOUS AVONS BESOIN !**

### **OBS 15 :**

Bonjour,

En tant qu'habitante du Tampon et de la Réunion, je suis défavorable au projet.

Il y a à mon sens une incohérence dans le discours de préservation de la biodiversité et les fonds pourraient être redistribués sur des causes déjà en cours plutôt que de faire un nouveau parc. Des lieux de rencontre il y en a en pleine nature. Préservons ce que nous avons au lieu de construire du nouveau. Si je comprends l'enjeu économique d'emploi et de tourisme, on ne parle pas de la pollution que cela apporte sur le site (voitures, déchets, etc...) en plus de l'artificialisation de notre beau territoire.

Alors pour moi c'est non.

Cordialement.

### **OBS 16 :**

Avis favorable,

Projet intéressant.

Dans le sud, il manque des structures, sites.

Un potentiel intéressant non négligeable concernant l'emploi et le développement.